Accord journaliste

Recul social programmé… avant celui des PTA !

Une fois passé « l'enchantement » de la signature et le plan Com' savamment orchestré par la direction (mail général, webTV, photos, dépêche AFP, …) la réalité sur l'accord collectif du 15 septembre pour les journalistes va nécessairement refaire surface.

On a pu le lire dans toute la presse ce week-end : France télévisions est la "*première entreprise de tout le secteur de l'audiovisuel public à avoir fait tomber l'Avenant de la Convention Collective* ».

Les faits sont têtus et la CGT estime que ce texte contient de nombreux reculs pour les salariés de FTV (s'il devait s'appliquer un jour !) et que la méthode adoptée risque d'amener des révisions importantes.

Les reculs concernent notamment les garanties collectives liées aux automatismes. Leur suppression va se faire sentir à moyen terme pour les journalistes en place et dès leur embauche pour les nouveaux entrants. Nos calculs ont démontré, preuves à l'appui et sans que la Direction ne démente, qu'au fil de leur carrière un grand nombre de journalistes perdra plusieurs milliers d'euros annuellement avec la nouvelle grille (4000 à 6000 euros annuels pour un reporter ou un JRI), même si dans l'immédiat aucun salaire ne baissera !

La direction répond qu'elle augmentera plus largement les salaires mais attention, uniquement ceux que les chefs de service considèreront comme les plus « méritants »… L'accord s'inscrit très clairement dans une logique de réduction des garanties collectives et l'augmentation de l'individualisation salariale.

Autre recul de taille, la liquidation programmée des commissions paritaires salaires et des transparences, remplacées par un comité de suivi des salaires a posteriori, réservé aux seuls signataires de l'accord. Clause de surcroît très contestable en droit.

Sur les métiers, l'accord ouvre la porte à toutes les dérives pour l'exercice des polyvalences pour l'information notamment sur le Web (cf : art 3-1 alinéa 6). A la veille de la TV connectée, les « médias workers », hommes orchestres de l'info en flux sur le multi média, sont programmés à FTV grâce à cette signature, par la déqualification des journalistes, en supprimant des emplois PTA et sur le dos de la qualité des nos programmes !

Sur la méthode, l'accord est en réalité inapplicable sans négociation du temps et de l'organisation du travail pour tous les salariés qui en déterminera les modalités d'application. Comment peut-on envisager de se mettre d'accord sur les salaires avant de négocier sur le temps de travail ? Le retour à la table des négociations des syndicats PTA va donc ouvrir un nouveau round et permettre de revoir la donne car on sait bien que rien ne peut s'obtenir sans combattre.

La négociation séparée a été une piste de facilité pour la direction (flatter le corporatisme) L'écran de fumée une fois dissipé, nous allons pouvoir passer aux choses sérieuses, en associant vraiment l'ensemble des salariés.

Paris, le 19 septembre 2011

CGT France télévisions - Pièce R210-R216 ♦ 7, Espl. Henri de France ♦ 75907 Paris cedex 15 - Tél.01.56.22.88.32-20.04 ♦ Fax 01.56.22.88.47-20.09